



UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE



J'ai un doute, j'appelle!

1 800 731-4000 (options 1-2)

UNE LIGNE CONFIDENTIELLE
Entre 8 h 30 et 16 h 30

Il ne s'agit pas d'une ligne d'urgence.
Si vous avez des craintes pour la sécurité
immédiate d'une personne, composez le **911**.



Ligne de préoccupation



Responsable. Sécuritaire. POUR LA VIE!



**ET SÉCURITAIRE
DES ARMES À FEU**

BCAFE | BUREAU DU CONTRÔLE DES
ARMES À FEU ET DES EXPLOSIFS

SQ-3241 (2018-11)

BCAFE | BUREAU DU CONTRÔLE DES
ARMES À FEU ET DES EXPLOSIFS

**ENSEMBLE, ENCOURAGEONS
L'UTILISATION RESPONSABLE**

RÔLE DE LA LIGNE DE PRÉOCCUPATION

Le Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs (BCAFE) met à la disposition du public une **ligne confidentielle** pour signaler des préoccupations en matière d'armes à feu. Cette ligne est destinée principalement à l'entourage des personnes qui possèdent une arme à feu ou qui comptent en acquérir.

Si vous avez des inquiétudes concernant un membre de votre entourage, un voisin, un collègue de travail ou toute autre personne qui peut représenter un risque pour sa propre sécurité ou celle d'autrui, nous vous incitons à communiquer avec le BCAFÉ.

En signalant vos inquiétudes, vous contribuez à préserver la sécurité publique.

Le BCAFÉ peut agir de façon préventive si le comportement du titulaire du permis de possession et d'acquisition d'armes à feu, ou de l'individu qui pourrait en faire la demande, devient préoccupant.

SAVOIR RECONNAÎTRE LES SIGNES

Indices qu'une personne vit de la détresse et de la souffrance pouvant mener au suicide :

- ✓ Messages verbaux directs et indirects (« Je veux me suicider », « Je vais me tuer », « Je veux mourir », etc.)
- ✓ Indices comportementaux (changement radical ou progressif sur le plan des attitudes et des comportements)
- ✓ Indices émotionnels (désintérêt, perte de désir, pleurs, tristesse, apathie, brusques changements d'humeur, etc.)
- ✓ Indices cognitifs (difficultés de concentration, absence de motivation, indécision, etc.)
- ✓ Symptômes de dépression

RÉFÉRENCE :

Association québécoise pour la prévention du suicide aqps.info

POLARISATION SOCIALE

Si vous êtes victime ou témoin qu'une personne :

- ✓ Se livre à de l'intimidation, du harcèlement ou profère des menaces motivées par la haine ou la discrimination (en raison d'une origine ethnique, d'une religion, d'une orientation sexuelle, du sexe, etc.)
- ✓ Exerce un contrôle accru envers une personne vulnérable

Dans tous les cas, si vous êtes préoccupé par un proche qui a accès à des armes ou qui pourrait y avoir accès, n'hésitez pas à appeler le BCAFÉ.

LE SAVIEZ-VOUS?

- > Dans plus de **80 %** des suicides par armes à feu, une arme longue (arme à feu sans restriction) a été utilisée.*
- > Si une personne a accès à des armes, il y a 5 fois plus de chances qu'elle privilégie ce moyen pour se suicider.
- > Près de **25 %** des homicides conjugaux liés à une arme à feu seraient perpétrés au domicile des victimes.

RÉFÉRENCE :

Institut national de santé publique du Québec, mai 2010.

QUOI FAIRE EN CAS DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE?

Le titulaire de permis de possession et d'acquisition d'armes à feu veille à sa sécurité ainsi qu'à celle de son entourage, en adoptant un comportement responsable et sécuritaire.

Si l'un de vos proches pouvant avoir accès à vos armes à feu ou vous-mêmes démontrez des signes de détresse psychologique, n'hésitez pas à agir de manière préventive.

1. Entrez vos armes chez une personne de confiance détenant un permis d'armes à feu de classe équivalente et confiez-lui votre permis.
2. Entrez vos armes chez un commerçant ayant un permis d'entreposage. Plus d'une centaine d'entreprises au Québec offrent ce service.
3. Confiez temporairement vos armes au service de police le plus proche.
4. Demandez de l'aide.

COMME RÉPONDANT, VOUS ÊTES RESPONSABLE ET VOTRE RÔLE EST ESSENTIEL

Si un membre de votre entourage vous a demandé d'agir à titre de répondant obligatoire, vous avez un rôle important à jouer dans sa demande de permis de possession et d'acquisition d'armes à feu.

En agissant à titre de répondant, par votre déclaration, vous confirmez qu'il n'y a aucune raison pour laquelle le demandeur ne puisse pas obtenir un permis de possession et d'acquisition, tant pour sa propre sécurité que pour celle de toute autre personne.

Lors de la demande de permis de possession et d'acquisition, le BCAFÉ peut vous contacter afin de valider votre déclaration. Par la suite, si vous remarquez un changement de comportement chez le demandeur ou si vous craignez qu'il puisse représenter un risque pour sa sécurité ou celle d'autrui, communiquez avec le BCAFÉ.

DES RESSOURCES SONT DISPONIBLES :

- > SÛRETÉ DU QUÉBEC
sq.gouv.qc.ca/services/services-en-ligne/armes-a-feu/
- > CONTRÔLEUR DES ARMES À FEU DU QUÉBEC
cafqc.com
- > ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PRÉVENTION DU SUICIDE
aqps.info
- > GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
rcmp-grc.gc.ca